

Marchés publics de travaux

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Maître de l'ouvrage

Office public de l'habitat de la ville de Vincennes
6 allée Charles V
94300 Vincennes

Objet de la consultation : Travaux d'entretien courant dans les parties privatives et les parties communes des résidences du patrimoine de l'O.P.H. de Vincennes

Pouvoir adjudicateur : M. Jean -Marie PARIS, Directeur général

Personne habilitée à donner des renseignements (article 108 du code des marchés publics) :

Comptable public assignataire des paiements : Mme le receveur municipal, comptable de l'O.P.H. de Vincennes

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

6 L'acheteur public est un Office public de l'habitat

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

1 Acheteur public : **O.P.H.**

2 Personne responsable du marché : M. Jean Marie PARIS, Directeur général

3 Adresse : 06 allée Charles V

4 Code postal : 94300

5 Ville : Vincennes

OBJET DU MARCHÉ

1 Objet du marché : La présente consultation concerne la réalisation des travaux suivants :

Travaux d'entretien courant dans les parties privatives et les parties communes des résidences du patrimoine de l'O.P.H. de Vincennes

Type de marché de travaux : **2a Exécution**

Subdivision du marché

1 L'ensemble des travaux fait l'objet d'un marché subdivisé en lots

Lot n°1 sols et murs

Lot n°2 menuiserie et serrurerie

Lot n°3 électricité

Lot n°4 plomberie

Lot n°5 remise en état des logements

3 Nature et étendue des travaux

Voir CCTP

Durée du marché ou délai d'exécution :

Le délai global d'exécution est de **12 mois** à compter du 1^{er} janvier 2010 renouvelable 2 fois

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

1 Garantie d'exécution

Retenue de garantie : 5 % de la valeur du marché.

Garantie autre que les cautionnements et caution : retenue de garantie dans les conditions prévues aux articles 99, 100 et 101 du code des marchés publics.

2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Le marché est financé par
- ressources budgétaires

-

Sauf renoncement de sa part, le titulaire pourra bénéficier du versement d'une avance forfaitaire si les conditions de l'article 87 du code des marchés publics sont réunies.

Le marché fixe les modalités de versement des acomptes.

Les règlements seront effectués par virement bancaire dans un délai de **35** jours.

La référence du ou des comptes bancaires où les paiements devront être effectués, doit être précisée dans l'acte d'engagement.

Le marché est à prix ferme, révisable dans les conditions du code des marchés publics.

3 Groupements

Formes des groupements acceptées :

Les entreprises soumissionnaires pourront, si elles le souhaitent, présenter leur candidature sous forme de groupement, solidaire ou conjoint.

L'entreprise mandataire d'un groupement ne pourra représenter, en cette qualité, plus d'un groupement pour un même marché.

Forme juridique que devra revêtir le groupement attributaire :

Si le candidat qui s'est vu attribué le marché, a la forme d'un groupement, celui-ci devra prendre la forme d'un groupement solidaire après attribution du marché.

4 Langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation

Français.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur, du fournisseur ou du prestataire de service attributaire du marché, et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures (application des articles 43, 44, 45, 46 et 52 du Code des marchés public).

L'entreprise candidate doit produire un dossier complet comprenant notamment les pièces suivantes :

- L'imprimé Lettre de candidature (DC 4),
- L'imprimé Déclaration du candidat (DC 5),

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux qui lui sont demandés pour lui-même.

Le marché ne sera définitivement attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 7 jours après le choix de l'offre l'ensemble des certificats visés à l'article 46 du code des marchés publics - ou l'état annuel des certificats délivré par le TPG (cf. Imprimé DC 7). Pour les entreprises créées au cours de l'année de consultation, en lieu et place des certificats sociaux et fiscaux, fournir une photocopie du récépissé de dépôt auprès d'un centre de formalités des entreprises.

En cas de candidature présentée par un groupement momentané d'entreprises, chaque membre du groupement devra fournir l'ensemble des justifications requises ci dessus, à l'exception de la "Lettre

de candidature" (formulaire DC4), qui devra être produite pour l'ensemble du groupement.

Les candidatures sont évaluées au regard des critères suivants :

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient pris en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

NOMBRE DE CANDIDATS

Sans objet.

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

1 Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation établi pour chaque lot technique

PROCEDURE

La présente consultation est une procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics

PUBLICATIONS RELATIVES A LA MEME CONSULTATION'

Avis de pré-information relatif au même marché

Aucun avis de préinformation publié.

2 Date limite de réception des candidatures et des offres

Le vendredi 13 novembre 2009 à 12H00

En application de l'article 4 alinéa 2 du décret n°2002-692 du 30 avril 2002, les candidats qui souhaitent dématérialiser leur candidature et leur offre, ont la possibilité d'effectuer un double envoi. Dans un premier temps, ils transmettent leur signature électronique sécurisée dont la réception vaut date certaine de réception de la candidature et/ou de l'offre.

Ce premier envoi doit donc être parvenu sur le site de dématérialisation avant l'expiration la date limite de remise de la candidature ou de l'offre.

Dans un deuxième temps, ils transmettent les fichiers constitutifs de la candidature et/ou l'offre elle-même tels que signés. Ce deuxième envoi doit être parvenu sur le site dans un délai maximum de 12 heures suivant la réception de la signature électronique.

Au-delà de ce délai, la candidature et/ou l'offre sera/seront qualifiée (s) d'irrecevable (s). Les candidats doivent absolument choisir entre ces deux modes de soumission :

- Soit la transmission électronique de leur candidature et de leur offre ;
- Soit leur envoi ou leur dépôt contre récépissé sur un support papier.

En cas de soumission effectuée à la fois sous forme de transmission électronique dûment accompagnée de sa signature électronique et envoi ou dépôt sous forme papier, seule la transmission électronique sera prise en compte. L'envoi ou le dépôt contre récépissé sous forme papier sera retourné au candidat qui sera réputé avoir choisi la transmission électronique.

5 Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date limite de retrait du D.C.E. : vendredi 06 novembre à 17H00

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION (MOIS EN TOUTES LETTRES)

Date le 12 octobre 2009

ANNEXE I : ADRESSES COMPLEMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées

- Renseignements d'ordre technique :
M. Bruno Brando
- Renseignements d'ordre administratif :
Aurélie Debonnet

Adresse auprès de laquelle les dossiers peuvent être obtenus

Voir adresse de l'acheteur public 06 allée Charles V à Vincennes ou e-marchespublics.com

Les dossiers de consultation des entreprises peuvent être transmis aux candidats sur demande envoyée par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus.

En application de l'article 56 du Code des marchés publics et du décret n°2002-692 du 30 avril 2002 pris en application du 1° et 2° de l'article 56 du Code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de marchés publics, en complément aux modalités classiques de déroulement de la consultation, les soumissionnaires ont la possibilité de télécharger des documents contractuels et documents additionnels dans leur intégralité et de répondre via le site dont l'adresse Internet est

[Http://www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com).

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats informatiques suivants :

- " .doc " : traitement de texte WORD 2003
- " .xls " : tableur Excel 2003
- " .pdf " : ACROBAT READER
- " .dwg " : AutoCad 2006
- " .Jpeg " : Paint 5.1

Les soumissionnaires souhaitant répondre sous forme dématérialisée devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

Le soumissionnaire doit renseigner lors du téléchargement des documents, la raison sociale de l'entreprise, le nom de la personne physique téléchargeant les documents, une adresse électronique

ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier, en tant que besoin, de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation en particulier les éventuelles précisions.

Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.

Adresse où les offres doivent être transmises

En cas d'envoi postal, les plis doivent être adressés à l'adresse suivante :

M. le Directeur général

06, allée Charles V

94300 Vincennes

La remise des plis contre récépissé doit s'effectuer à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Horaires de réception des plis : 8H45 à 12H30 et de 14H30 à 18H00 (sauf vendredi 17H00)

ENVOI SUR UN SUPPORT ELECTRONIQUE :

Dès lors qu'ils ont choisi de déposer leur offre par transmission électronique, les candidats à la présente procédure de marché public doivent se connecter au site Internet suivant :

[Http://www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com).

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site

[Http://www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com).

Tous les pré-requis techniques éventuellement nécessaires y sont mentionnés.

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il devra au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet et d'un outil de signature électronique.

Schématiquement, le soumissionnaire constitue son pli, le date, le signe en signant électroniquement la totalité des fichiers composant sa candidature, et le dépose sur le site susvisé.

Les offres doivent être transmises dans les conditions qui permettent d'authentifier la signature de la personne habilitée à engager le soumissionnaire selon les exigences posées aux articles 1316 et 1316-4 du Code civil (article 3 alinéa 2 du décret n°2002-692 du 30 avril 2002).

Seuls les certificats de signature électronique de classe 2 ou de classe 3 émanant des autorités de certification ainsi énumérées sont acceptés. Le candidat doit signer la totalité des fichiers constituant son offre.

Pour constituer son offre, le candidat devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants :

-"doc": traitement de texte WORD 2003

-"xls": tableur Excel 2003

-"pdf": ACROBAT READER

-"dwg" : AutoCad 2006

-"jpeg": Paint 5.1

Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent ou à partir d'une version de

logiciel supérieure sera déclaré nul et non avenu.

ATTENTION !

Tout fichier constitutif de la candidature et/ou de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Conformément à l'article 10 du décret n°2002-692 du 30 avril 2002, la personne publique pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la rematérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie à la personne publique sous cette forme.

Il s'engage également à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

Renseignements complémentaires et modalités

Pour tout renseignement les candidats pourront

Soit joindre l'OPH : Monsieur Brando

Tél : 01.43.65.46.54 Courriel : bbrando@oph-vincennes.com

Soit le cabinet Vivrétude 67 rue Heurtault 93300 Aubervilliers

Tél : 01.48.33.55.68

Contact : Monsieur MASSON

En application de l'article 56 du nouveau Code des marchés publics

Les soumissionnaires peuvent déposer des demandes de renseignements complémentaires sous forme de question par exemple, et obtenir des réponses à ces questions ou tout autre renseignement via le site dont l'adresse Internet est

[Http://www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com).

Lorsque le candidat choisit cette modalité, il doit utiliser l'un des formats électroniques suivants qui seront également les formats utilisés par la personne publique pour établir ses réponses :

-" .doc" : traitement de texte WORD 2003

-" .xls" : tableur Excel 2003

-" .pdf" : ACROBAT READER

-" .dwg" : AutoCad 2006

-" .jpeg" : Paint 5.1

Si une question est posée par un candidat, les candidats reçoivent un courriel les invitant à prendre connaissance d'un ou de plusieurs élément (s) en réponse à la question posée par un candidat.

Il leur suffira alors d'utiliser les liens hypertextes de ce courriel et de se munir du code qu'il précise pour télécharger, puis examiner le document.

Pour être recevables, les réponses déposées sur le site doivent être signées électroniquement en

respectant les mêmes conditions que celles stipulées pour la remise des plis.

Il est précisé que le seul fait de déposer une question sous forme électronique n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.

25 CLASSIFICATION CPF DES ENTREPRISES SUSCEPTIBLES DE REPONDRE AU PRESENT AVIS